

F O N C I E R E

MASSENA

Paris, le 9 novembre 2011

**CONTRAT DE LIQUIDITE  
CONTRACTE AVEC CM-CIC Securities**

Conformément à l'avenant n°4 au contrat de liquidité signé le 30 janvier 2007, il a été procédé à un apport complémentaire de 50 000 € en date du 8 novembre 2011.

Il est rappelé qu'à la date du 30 juin 2011, lors du dernier bilan semestriel du contrat de liquidité confié par la société FONCIERE MASSENA à CM-CIC Securities, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 9 268 titres
- 48 618,70 € en espèces